

# Cas pédopsychiatriques au SAUP

Cours d'introduction SAUP  
Dr L. Lacroix 10.11.2016

# A l'arrivée au SAUP

- Motif de consultation enregistré par l'infirmière du desk
- Prise des informations essentielles par les accompagnants (infirmière scolaire, amis...)
- Evaluation de la capacité de discernement

# Prise en charge

Cas pédopsychiatrique SAUP

Anamnèse rapide (box/salle entretien)

Cas psychiatrique pur (pas d'implication somatique)

Avertir le trieur de pédopsychiatrie:  
8-18h: **34777 (infirmier trieur 10h-18h)**  
  
18h-8h: **022 305 41 11** (centrale Belle-Idée)  
demander le pédopsychiatre de piquet  
→ natel de garde

Cas somatique avec  
composante psychiatrique

Prise en charge  
psychiatrique initiale  
Status réalisé par  
l'interne secondairement

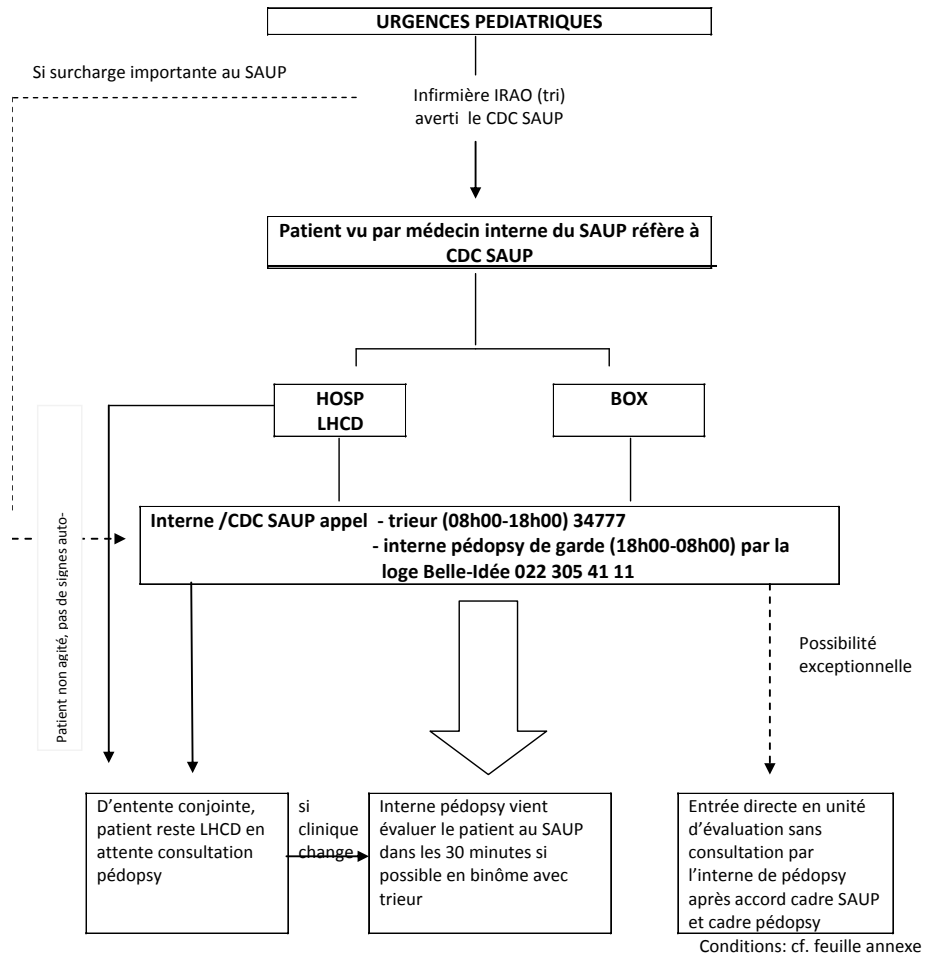
Anamnèse et status  
par l'interne du  
SAUP puis consult  
pédopsy

Prise en charge  
pédiatrique initiale  
Evaluation psychiatrique  
secondairement

Consultation finalisée par l'interne du SAUP

En fonction du flux

## 1. PRISE EN CHARGE D'UN PATIENT NECESSITANT UN AVIS PEDOPSY AU SAUP



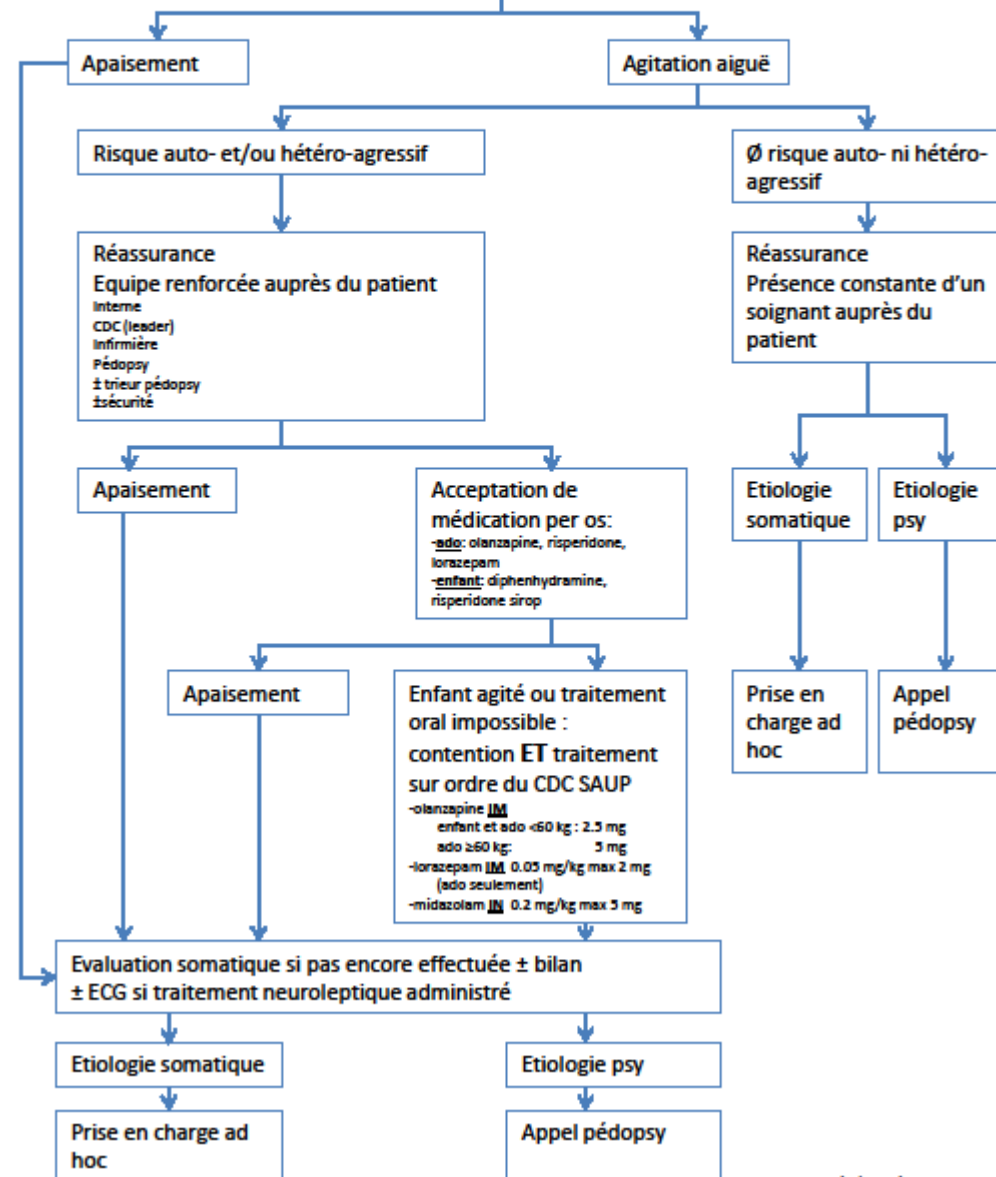
Le TRIEUR s'assure du bon déroulement de la prise en charge au SAUP.

Si le patient est dirigé vers une unité hospitalière du SPEA, le TRIEUR s'assure du bon déroulement de son transfert, de son accueil et des transmissions entre les infirmiers du SAUP et de l'unité hospitalière en restant ressource au besoin et en fonction de ses priorités et disponibilités.

Tél trieur: 34 777 / 34 778  
Loge BI: 54111  
Tél infirmière IRAO : 33164  
Tél CDC SAUP : 34 824  
Tél interne SAUP : 34828

# Agitation aiguë au SAUP

Évaluation somatique par équipe SAUP préparée avec rôles pré-définis  
Anamnèse pédiatrique (élément déclenchant, toxiques, médicaments habituels)  
Signes vitaux et status somatique si possible



# Entrées non volontaires

- PAFA (placement à fin d'assistance):  
demande d'entrée non volontaire  
signée par 2 médecins  
(pédopsychiatres) avec FMH
- Sécurité présente au moment du  
transfert en ambulance

# Levée de secret médical

- Pour les cas de maltraitance, ne pas oublier de faire signer une levée du secret médical avant le départ du patient par le responsable légal de l'enfant (autorité parentale) pour
  - SPMI
  - Instances judiciaires
  - Police
  - ...

# Cas non urgents

- Possibilité d'adresser les patients ambulatoirement:
  - **Unité de Guidance Infantile:** pré-scolaire
  - **Unité ambulatoire péri-hospitalière (UAPH):** 5-18 ans
  - **Office Médico-Pédagogique (OMP) :** n° de tél à remettre aux parents selon le quartier
    - **Centre de consultation selon l'école (primaire ou CO)**
      - [http://www.ge.ch/sante\\_enfants\\_jeunes/consultations\\_recherche.asp](http://www.ge.ch/sante_enfants_jeunes/consultations_recherche.asp)
    - **Centres de consultations destinés aux adolescents:**
      - RIVE DROITE  
Rue Malatrex 14  
1201 Genève  
T. +41 22 388 11 66
      - RIVE GAUCHE  
Rue David Dufour 1  
1205 Genève  
T. +41 22 388 96 66